R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corse-du-Sud

COMMUNE de CUTTOLI-CORTICCHIATO

Nombre de membres :
Afférents au conseil Municipal : **19**
En exercice : **19**
Qui ont pris part à la délibération : **19**
Dont pouvoirs : **6**

Date de la convocation : **15/10/2026**
Date d'affichage : **23/10/2026**

L'an **deux mil vingt six, le dix neuf octobre, à 18h00**, le Conseil Municipal de la commune **de CUTTOLI-CORTICCHIATO, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean BIANCUCCI.**

Étaient présents : M. Jean BIANCUCCI, Mme Marie MORESCHI, M. Sampiero ANDREANI, Mme Marie-Paule CRUCIANI, Mme Céline PAOLETTI, Mlle Carla-Serena CORTICCHIATO, M. Jean-Baptiste VINCIGUERRA, Mme Lydia ANDARELLI, M. Mathieu CESARANO, M. Dominique BIANCUCCI, M. Paul CORTICCHIATO, Mme Marie-Françoise TORRE, M. Julien TAVERA.
Étaient absents excusés : -
Étaient absents non excusés : M. Jérôme PIERLOVISI, M. Jean-Baptiste TORRE, Mme Mathéa BRUNI, M. Pascal TORRE, Mme Sarah SENTENAC, M. Antoine SODINI.
Procurations : M. Jérôme PIERLOVISI en faveur de M. Dominique BIANCUCCI, M. Jean-Baptiste TORRE en faveur de Mlle Carla-Serena CORTICCHIATO, Mme Mathéa BRUNI en faveur de Mme Marie-Paule CRUCIANI, M. Pascal TORRE en faveur de M. Sampiero ANDREANI, Mme Sarah SENTENAC en faveur de Mme Marie MORESCHI, M. Antoine SODINI en faveur de M. Paul CORTICCHIATO.
Secrétaire : Mme Lydia ANDARELLI.

OBJET : PLAN DE FINANCEMENT DES FENETRES ET PORTES DU BATIMENT COMMUNAL
Délibération n° : MA-DEL-2026-063

Rapporteur : Madame MORESCHI Marie,

Madame MORESCHI Marie informe le conseil municipal du projet de rénovation des fenêtres du bâtiment communal, accueillant notamment les locaux de la mairie, de l'école, de la poste ainsi que 4 logements communaux.

L'opération porte sur le remplacement des menuiseries extérieures existantes, de l'école, de la poste ainsi que des 4 logements communaux.

Le devis estimatif établi par le BEPP POGGI, maitre d'œuvre s'élève à la somme de 173 672 € HT soit 191 039,20 € TTC, détaillé comme suit :

1-	Salle de classe petites section	45 120,00 € HT	49 632,00 € TTC
2-	Bureau de poste	24 184,00 € HT	26 602,40 € TTC
3-	Appartement 1	24 007,00 € HT	26 407,70 € TTC
4-	Appartement 2	24 007,00 € HT	26 407,70 € TTC
5-	Appartement 3	24 007,00 € HT	26 407,70 € TTC
6-	Appartement 4	24 007,00 € HT	26 407,70 € TTC
7-	Cages d'escalier 1 et 2	8 340,00 € HT	9 174,00 € TTC

Le maire propose le plan de financement suivant :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212001036-20261019-MADEL2026063-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/10/2026

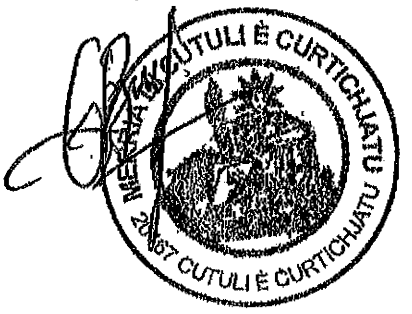
Dépenses (€)	HT	TTC
Salle de classe petites section	45 120,00	49 632,00
Bureau de poste, appartements et cages d'escalier	128 552,00	141 407,20
Total	173 672,00	191 039,20

Recettes (€)		
Etat 40 % x 173 672 €	69 468,80	
CDC (fonds Scola) 40% x 45 120 €	18 048,00	
CDC (Paese vivu) 40% x 128 552 €	51 420,80	
Total subventions	138 937,60	
Part communale	34 734,40 €	52 101,60 €

Après délibération, le conseil municipal approuve le plan de financement proposé ci-dessus.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de Corse-du-Sud et publication par voie d'affichage le 23/10/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Jean BIANCUCCI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212001036-20261019-MADEL2026063-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/10/2026